



Curatelle renforcée qui est responsable des dettes

Par **mee**, le **26/08/2014** à **18:57**

Bonjour, ma mère (alzheimer) a été mise en curatelle renforcée, mon frère s'est proposé devant le juge pour être son curateur. Cela se passe en 2008. Il a placé ma mère en maison de retraite. Avant la mise sous curatelle, il lui a fait signer un pouvoir qui permettait de la représenter. Il a pris le commerce de bar restaurant hôtel en gérance qui appartient à l'indivision sans aviser personne. Nous avons prévenu le juge qui lui a enlevé sa fonction de curateur. La personne qui a pris sa suite (organisme) nous a avisé qu'il y avait beaucoup de dettes (maison de retraite, impôts, chèques impayés inscrits à la banque de France, matériel pour le restaurant etc). Ma Mère a été mise sous tutelle, la curatrice est devenue tutrice. Elle a rendu le dossier j'ai proposé ma candidature, j'ai été accepté. Je me suis aperçue du désastre. Il n'achète rien à son nom, tout est au nom de sa femme (voitures, camions, terrains, camping-car etc) du fait qu'il est marié sous contrat de séparation de biens. En étant curateur (renforcé) est-il responsable des dettes, peut-on lui retenir sur sa part de succession? Je vous remercie de prendre le temps de me lire, je suis désespérée de voir son comportement il me répond qu'il ne sait pas. Le pouvoir qu'il avait le rendait responsable? Merci.